

# Le califat, d'hier à aujourd'hui

Mis en ligne le 20 mai 2016.

La revivification des termes *calife* et *califat* par l'État islamique à partir sur les territoires de la Irak et de la Syrie nés des découpages impérialistes des années 1916 (accords Sylkes-Picot) à 1920 (traité de Sèvres) ramène aux temps où la France coloniale fut confronté à la réalité qui recouvre ce terme.

Le mot arabe *khalafa* signifie « suivre ». Au sens premier, *khalīfa*, (pl. : *khulafā'*), signifie « celui qui suit ». On comprend bien que le mot peut s'appliquer au « successeur », mais c'est aussi le terme que l'on utilise normalement en arabe pour dire « lieutenant, représentant, délégué ». Les premiers successeurs du prophète Mohammed furent tout naturellement appelés *khulafā'*, mais c'est à l'époque de l'Omeyyade Abd al-Mali ibn Marwan que fut établi le titre de *khalīfa* comme chef de la Communauté musulmane – *Umma* –, auquel les théologiens donnèrent le sens de « représentant » de Dieu sur terre »<sup>1</sup>.

## Le califat des successeurs du prophète Mohammed

Les fonctions du califat ont considérablement changé dans l'histoire. Au temps des successeurs immédiats de Mohammed, qui furent ses compagnons, ceux que la civilisation islamique appellent *al-rashīdūn*, « les Biens guidés » (632-661), puis dans la dynastie omeyyade (661-750), les *califes* sont bien en même temps chefs religieux et politiques de la Communauté sous les titres d'*imām* et d'*amīr al-mu'minīn*, alors équivalents à celui de *khalīfa*.

Mais deux processus réduisirent vite l'autorité du calife : 1. l'immensité des territoires qui résultaient de la conquête, qui s'étendent de l'Indus aux Pyrénées, mène vite, sous la dynastie abbasside à partir de 750, à la constitution d'émirats quasiment indépendants ; 2. de l'autre côté, la formation de différentes écoles théologiques et la constitution de courants juridiques donnent lieu à la formation, à consistance très variable dans l'espace, des corps cléricaux des oulémas.

Puis, tandis qu'au centre nominal du pouvoir, Bagdad, les califes délèguent à partir de 850 l'autorité politique à des sultans – l'arabe *sultān* voulant dire à proprement parler « autorité » –, les émirs fatimides s'autoproclament califes en Ifriqiyya (Tunisie) en 909 avant de conquérir Le Caire et, gagné par l'exemple, l'émirat omeyyade de Cordoue s'érige lui aussi en califat en 929.

Il surgit ensuite dans l'histoire du Monde islamique quantité de califats créés par des mouvements courants que l'on pourrait qualifier d'imamiens, c'est-à-dire de mouvements lancés par un imam, qui sont à l'origine d'une nouvelle dynastie, soit que ce chef religieux assume le pouvoir politique en première personne, soit que ce dernier soit remis à un émir qui

---

<sup>1</sup> Le titre du *khalīfa* n'est pas réservé aux imams ou chefs de l'Oumma ou Communauté des Musulmans. Le *khalīfa* désigne aussi parfois le chef d'une *tariqa* ou confrérie, en tant que « successeur » de son fondateur, ce qui s'exprime en français en général par *khalifa* ou, en Afrique sub-saharienne par *khalife*. Il fut aussi, dans l'administration de l'État, un grade correspondant à la notion de « lieutenant » : ainsi les beys de la Régence d'Alger étaient secondés par des *khalifas* mis à la tête de *khalifaliks*, « lieutenantances », organisation reprise tant par Abd el-Kader que par l'administration coloniale française, laquelle élimina progressivement à partir de 1848 au titre de *khalifa* au profit de celui de *bachagha*.

est son allié. Ce fut le cas des Almohades – *al-Muwahhidūn* – au Maghreb au XII<sup>e</sup> siècle ou des États peuhls dits « jihadistes » en Afrique subsaharienne XII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

## Le califat à l'heure ottomane

Il ne reste dès lors plus au calife de Bagdad qu'une autorité religieuse et purement formelle dans les territoires orientaux de l'Islam. En mettant la main sur l'Égypte en 1517, les Ottomans prennent du dernier descendant des califes abbassides réfugiés au Caire et en quelque sorte mis en hibernation par les Mamelouks, le titre honorifique dont peuvent se prévaloir désormais les sultans de la Sublime porte, mais pour eux, cela n'est en fait qu'un titre parmi d'autres, et l'auteur anonyme de l'entrée CALIFE dans l'*Encyclopédie* de Diderot n'a pas tout à fait tort lorsqu'il écrit : « depuis que les Turcs se sont rendus maîtres de la plus grande partie des conquêtes des Sarrasins, le nom de calife a été aboli ; et la première dignité de la religion mahométane chez eux, est devenue celle de muphti. »<sup>3</sup>

Dans sa *Bibliothèque orientale* éditée en 1697 par Antoine Galland, qui s'inspire largement de la grande encyclopédie ottomane de Mustafa Ibn Abdallah Katip Çelebi, alias Hajji Khalifa, le *Kashf al-zhunūn 'an asāmī l-kutūb wa-l-funūn* ou « Dévoilement des noms des livres et des arts », écrite cinquante ans plus tôt, Barthélemy d'Herbelot arrête la liste des califes aux Abbassides d'Égypte et ne mentionne pas le titre pour les sultans ottomans, y compris pour le plus célèbre d'entre eux, Soliman le Magnifique qu'il traite à l'entrée SOLIMAN KHAN<sup>4</sup>. Le Sultan se fait appeler, entre autres, *Qaysar*, « César », *sultān al-salātīn*, « sultan des sultans », *sāhib al-qirān*, littéralement « maître de la conjonction favorable [des planètes] », *mahdī*, « [bien]-guidé », *pādishāh*, « grand roi », et *khān*, « maître »<sup>5</sup>. La Porte ottomane n'utilise en effet le titre de calife que de façon occasionnelle, pour légitimer ses conquêtes en Terre d'Islam.

En revanche les puissances européennes le lui accordèrent de façon systématique par projection de l'univers chrétien sur l'univers islamique. C'est le cas du traité de Küçük Kaynarca qui met fin à la guerre russo-turque de 1768-1774. Pour faire accepter par la Porte sa souveraineté sur la Crimée, la Russie reconnaît au Sultan de Constantinople la fonction de chef spirituel des Tatars : elle lui donne le contrôle des oulémas et son nom est prononcé lors de la *khutba*, le « prêche » du vendredi. En contrepartie, la Porte institue la Russie en protectrice des Orthodoxes de l'Empire.

Les Français font de leur côté, dans l'Algérie des années 1830, un parallèle entre le Pape et le Sultan, Mahmoud II, du fait que son nom est évoqué dans le beylik de l'Est lors de la *khutba* du vendredi alors que c'est celui du Sultan du Maroc, Moulay Abd el-Rahman, qui était prononcé dans les territoires contrôlés par Abd el-Kader, sans voir que cette évocation marque davantage reconnaissance – d'ailleurs toute nominale – de l'autorité sultanienne, et donc politique, et non de l'autorité califale, et donc religieuse.

Prenant appui sur le rôle qui lui est reconnu par les puissances européennes, le Sultan de Constantinople se met à agiter en tant que calife le drapeau de l'Unité islamique – *al-Ittihād al-islāmī* – que nous traduisons par « panislamisme », et chercher à user de ce levier sur la

<sup>2</sup> Voir, dans ce DOSSIER, l'article intitulé « L'unité du politique et du religieux : l'idéal islamique et la pratique dans l'histoire ».

<sup>3</sup> Diderot et D'Alembert, *Encyclopédie raisonnée des arts et des sciences*, Paris : Briasson & autres, II, 1751.

<sup>4</sup> Barthélemy d'Herbelot de Molainville, *Bibliothèque orientale*, Paris : Compagnie des Libraires, 1697, 498.

<sup>5</sup> Voir Nabil Mouline, *Le Califat, Histoire politique de l'islam*, Paris : Flammarion, 2016, 169.

scène géopolitique. La constitution de 1876 traduit cette intention : « Sa Majesté le Sultan est à titre de calife suprême, le protecteur de la religion musulmane. Il est le Souverain et le Padishah de tous les Ottomans »<sup>6</sup>. L'idée est reprise de façon bruyante par les jeunes Turcs, et l'Allemagne de Guillaume II entre dans ce même jeu pour demander en novembre 1914 au sultan Mehmet II de prononcer en tant que calife, le djihad contre les puissances alliées, Grande-Bretagne, France et Russie.

Parallèlement, le courant du réformisme islamique de Jamal al-Din al-Afghani et de ses disciples, appelle dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le Sultan de Constantinople à jouer comme calife le rôle d'unification de l'Orient au-delà des frontières mêmes de l'Empire ottoman.

## Chaque empire colonial rêve d'un califat à sa botte

Pour contrer ce fameux panislamisme qui apparaît comme un danger pour leur empire, les Britanniques promettent, dans la lutte contre la Porte ottomane qui a pris le parti de l'Axe, à l'émir de La Mecque, Hussein, un grand royaume arabe et le califat. On connaît la manière dont, avec l'aide des Français, ils traitent par la suite la Grande révolte arabe en appliquant les accords Sykes-Picot... De leur côté, les Français s'inquiètent que, dans une partie des mosquées d'Algérie et de Tunisie, la *khutba* soit dédiée au sultan ottoman. Et germe aussi chez eux l'idée d'un contre-califat pour lequel ils démarchent auprès du sultan Abd el-Aziz.

C'est en tout cas le rêve éveillé de diplomates français de l'époque, comme le révèle la correspondance du Résident général au Maroc, Hubert Lyautey qui n'est pas encore maréchal, avec les autorités françaises. « Nous aurions grand intérêt à voir un Khalifat occidental détacher du Khalifat d'Orient, pour les grouper sous notre égide, toutes nos populations musulmanes de l'Afrique du Nord »<sup>7</sup>. Telle solution deviendrait utile dans son idée si la chute de la Porte s'accompagnait de l'érection d'un califat manipulé par les Britanniques : « nos populations musulmanes devaient se rattacher à un autre Khalifat échappant à notre influence, tel que le Grand Chérif de la Mecque. La proclamation de ce dernier dans nos possessions serait, en effet, la pire des solutions »<sup>8</sup>. Ce califat bien français serait en effet « une parade pour le cas où, comme il en avait été question dans diverses communications, l'Angleterre aurait songé à faire passer le Khalifat au Grand Chérif de la Mecque dans l'hypothèse d'une dissolution du Khalifat de Stamboul »<sup>9</sup>.

Et la Porte ottomane s'effondre. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre pourquoi, en érigeant la Turquie moderne, Mustafa Kemal Atatürk abolit le califat en 1924. Il n'affirme pas seulement par ce geste le caractère laïque de la République nouvelle vis-à-vis de la société turque. Il proclame son entrée dans le jeu politique international sans utiliser son influence religieuse, plus théorique que réelle.

L'abolition du califat ottoman ne met pas fin à l'agitation autour de cette notion. Bien au contraire, on assiste dans les années 1920, à de nombreuses candidatures à la succession. L'émir Faysal qui est encore maître des Lieux saints et auxquels les Britanniques avaient promis de reconnaître à ce titre le califat dans la lutte contre les Turcs, se proclame calife

<sup>6</sup> *Kanūn-u Esāsī*, « Loi fondamentale » du 23 décembre 1876, cité par Henry Laurens, « La France et le califat », *Turcica*, n° 31 (1999), 154.

<sup>7</sup> Lettre de Lyautey à Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères, datée 16 juin 1915 dans « La question du khalifat », la *Revue des deux mondes*, janvier 1956 (2<sup>ème</sup> quinzaine), accessible sur la toile à l'adresse suivante : <http://rddm.revuedesdeuxmondes.fr/archive/article.php?code=14325>.

<sup>8</sup> Lettre de Lyautey à Aristide Briand, président du Conseil du 22 décembre 1915, *ibid.*

<sup>9</sup> *Idem.*

deux jours après son abolition par la Grande assemblée nationale de Turquie et créa une Chambre du conseil du califat – *Majlīs shūra al-khilāfa* – qui restera lettre morte. Le roi d'Égypte, Fu'ad 1<sup>er</sup> cherche à convaincre les forces politiques de son pays de l'élever à la dignité de calife mais ces dernières sabotent cette tentative. Quant au nouveau pouvoir érigé en Arabie et qui ravit les Lieux saints à Faysal en 1925, soit la Maison des Saoud, il s'aligne sur l'avis des oulémas wahhabites qui ne considèrent pas le califat comme une question digne d'intérêt et il s'abstient de porter la question du califat à l'ordre du jour du Congrès panislamique de La Mecque en 1926.

## Secousses dans le courant réformiste

Le courant réformiste est de son côté tirillé. Rachid Ridha poursuit l'idée de califat qu'il voit comme une sorte de direction honorifique de l'Oumma. D'autres, comme l'Égyptien Abd al-Razzaq Sanhoury, imaginent l'évolution du califat vers une sorte de société des nations orientales avec à sa présidence, un calife élu, tandis qu'un autre Égyptien, Ali Abd el-Raziq, fait du prophète Mohammed et donc de califes, ses successeurs, de guides purement religieux, laissant aux Musulmans la liberté de choix en matière politique<sup>10</sup>.

Voici sur cette question, la position de l'Algérien Ben Badis, grande figure de l'Association des oulémas musulmans algériens qui concourt activement à la formation du sentiment national contre l'empire colonial français : « Ce qu'il nous faudrait, ce serait un Conseil islamique (*Jamā'at al-muslimīn*) réunissant les gens de science et d'expérience, auxquels il appartiendrait d'étudier les affaires des musulmans, sur la base de la consultation (*shūrā*) et d'en décider conformément au bien et aux intérêts de la communauté. Il est du devoir de tous les peuples musulmans d'agir en vue de faire émerger cette *Jamā'a*, laquelle devrait être strictement apolitique et totalement à l'abri des ingérences gouvernementales, qu'il s'agisse de gouvernements musulmans ou non »<sup>11</sup>.

Ainsi se disperse à travers des soubresauts, l'idée de califat dans le Monde islamique dans l'entre-deux guerres.

## La revivication contemporaine du califat et son avatar monstrueux

La Ligue islamique mondiale – *Rābitat al-ālam al-islāmī* –, créée en 1962 à l'initiative de l'Arabie saoudite qui se livre à des activités missionnaires d'inspiration salafiste-wahhabite et surtout l'Organisation de la Conférence islamique mondiale – *Munazzamat at-Ta'āwun al-islāmī* – créée en 1969 et basée à Djedda sont, pour utiliser une expression donnée par Ali Mérad pour la seconde de ces deux organisations, « un califat sans calife »<sup>12</sup>. Rien d'étonnant dans cela étant donné l'influence de l'Arabie saoudite dans ces constructions.

Si l'idéologie wahhabite ne fait pas grand cas de la notion de califat, l'idée est pourtant présente chez Hasan al-Banna et la confrérie des Frères musulmans – *Jamī'at al-ikhwān al-muslimīn* – créée en 1928, le voient comme l'aboutissement du processus de remodelage dans un sens conforme à la charia islamique des États du Monde islamique, mais il s'agit là d'un horizon lointain, davantage d'une pétition de principe que d'une instance aux contours

<sup>10</sup> Voir sur les conceptions du califat né dans les années 1920, « État de la question à l'époque contemporaine », dans les ouvrages d'Ali Mérad, *Le califat, une autorité pour l'islam ?*, Paris : Desclée de Brouwer, 2008, 129-145 ; et « Qui dirigera l'islam », *op. cit.*, 197-235.

<sup>11</sup> Ben Badis, revue *Al-Shihāb*, mai 1938, cité par Ali Mérad, *op. cit.*, 138-142.

<sup>12</sup> Ali Mérad, *op. cit.*, 177.

définis. De son côté, le Pakistanais Abū °Alā Mawdūdī, à l'origine de l'Association islamique – *Jamā'at-e islāmī* – créée en 1949, est présenté comme un « acharné » du califat. L'influence de ses idées son influence sur l'Égyptien Sayyid Qutb va conduire à un tournant brutal dans la politique menée au nom de l'Islam. On passe dès lors d'une attitude restant *grosso modo* et dans la mesure du possible, dans le cadre des institutions existantes à la subversion politique. Sayyid Qutb, qui livre la première ébauche doctrinale de ce courant, fait du califat, désormais vu comme une institution papable, le bout du chemin d'un jihad mené contre les États du Monde islamique, eux-mêmes considérés comme impies – *kuffār* – et apostats – *murtaddūn* – du fait de leur soumission aux impérialismes occidentaux et au capitalisme international destructeurs des valeurs de l'Islam. La formalisation du processus qui aboutit au califat est précisée par des théoriciens comme Abdullah °Azzām, le mentor d'Usama ben Laden, Abū Bakr al-Nājī<sup>13</sup> ou Mus°āb al-Sūrī<sup>14</sup>.

La proclamation en 2014 par Abū Bakr al-Baghdādī du califat à Mossoul n'est pas surprenante si l'on considère que la période est vécue par tout le monde, tant par les mouvements de subversion brandissant le drapeau de l'Islam, auto-définie *salafīyya jihādiyya*, que par les grandes puissances, comme l'effondrement de l'ordre impérialiste né des accords Sykes-Picot. Elle se justifie, dans la perspective établie et précisée par les différents auteurs de la théorie du pseudo-« jihad global » induit par la *salafīyya jihādiyya*, par le fait que l'État islamique établi en Iraq et en Syrie, serait désormais suffisamment « stable » pour permettre de passer à l'étape finale, celle du califat, et de parler de l'État surgi dans cette région comme *al-Dawlat al-islāmiyya*, « l'Etat islamique » tout court. Il est manifeste toutefois que nous sommes loin du califat ottoman, loin aussi de l'Unité islamique – *al-Ittihād al-islāmī* – du réformisme islamique qui a pris son essor à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce qui est mis en avant par les théoriciens de la *salafīyya jihādiyya* de l'EI, c'est le califat des successeurs du prophète Mohammed, celui de l'unité religieuse et politique, mais sur un mode monstrueux, celui de l'intolérance sectaire et de la violence ostentatoires érigées en principes.

---

<sup>13</sup> Sur ce dernier voir, dans ce DOSSIER, l'article intitulé « Fanatisme et quiétisme dans l'Islam : autres temps, autres mœurs », page 1, note 1.

<sup>14</sup> Pour ce qui de la revivication de la notion de califat à l'époque voir « L'utopie islamiste », dans Nabil Mouline, 237-265.